Personnes en situation de handicap

La loi pour l’égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées du 11 février 2005 permet d’apporter plus d’aides et de droits aux personnes en situation de handicap et à leurs familles dans tous les aspects de la vie.

Définition du handicap :

Constitue un handicap, au sens de la présente loi, toute limitation d’activité ou restriction de participation à la vie en société subie dans son environnement par une personne en raison d’une altération substantielle, durable ou définitive d’une ou plusieurs fonctions physiques, sensorielles, mentales, cognitives ou psychiques, d’un polyhandicap ou d’un trouble de santé invalidant.



Pour simplifier les démarches des personnes en situation de handicap et de leurs familles, **la loi du 11 février 2005 a crée la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH)** dans chaque département de France.

Vous trouverez toutes les informations sur le site de la MDPH du Val-d'Oise.

Liens utiles
Site internet de la MDPH du Val-d'Oise
Contact

MDPH du Val d’Oise
Bâtiment H

2 avenue du Parc
CS 20201 CERGY
95032 CERGY-PONTOISE CEDEX

maisonduhandicap@valdoise.fr